



Réunion du 31 juillet 2002

12h30 / séance levée à 13h00

Présents absents le 25 juillet 2002

Étaient présents: Pascal BOREZ, Jean Luc THOMAS, Chantal LEGENISRE, Louis BENOIT, Marc RINAUDNET-PEATE, Francis NORDAND, Huguette DAVY, Raymond LEBEVRE, Thierry GUILLOUARD, Gabriel RIGAUD, Anne BREDET, Christian PICHENEAU, Daniel LEBETON
Absents non excusés: Sylvie THÉRON

OBJET : CONVENTION POUR MAINTENANCE DES LOGICIELS INFORMATIQUE

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorisent M. le Maire à signer la convention de maintenance des logiciels informatiques avec la société VISA INFORMATIQUE.

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INFORMATIQUE DU C.D.G 53

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service informatique du C.D.G 53 pour l'année 2002.

OBJET : VENTE DES BORDURES DE TROTTOIRS

Les membres du Conseil Municipal,
après avoir délibéré, retiennent l'offre d'achat des anciennes bordures de trottoirs présentée par M. André THOMAS au prix de 152,50 Euros.
M. le Maire est chargé de recouvrer cette somme.

OBJET : DROIT DE LICENCE DES DEBITS DE BOISSONS

Les membres du Conseil Municipal,
après avoir délibéré, fixent le droit de licence des débits de boissons de la Commune de Lignières-Orgeres à 4 €.

LOCATIONS PARCELLES DE TERRE :

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorisent M. le Maire à signer avec M. Daniel ERNOUX un contrat de location précaire pour la parcelle cadastrée section I n°105 d'une contenance de 1ha 20 a sur la base de 82,63 € l'hectare-soit une location annuelle de 99,16 €. La location part du 01 janvier 2002 pour se terminer le 31 décembre 2002.

M. le Maire est autorisé à signer un contrat de location précaire avec M. Daniel ERNOUX.

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Autorisent M. le Maire à signer avec M. Daniel ERNOUX un contrat de location précaire pour la parcelle cadastrée section I n°95 d'une contenance de 5ha 83 a 95 ca sur la base de 30,49 € l'hectare-soit une location annuelle de 178,05 €. La location part du 01 janvier 2002 pour se terminer le 31 décembre 2002.

M. le Maire est autorisé à signer un contrat de location précaire avec M. Daniel ERNOUX.

OBJET : SIGNATURE CONVENTION RECTIFIEE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE CONCERNANT LA NOUVELLE VOIE ENTRE LA RD 292 ET LA RD3

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à signer la convention rectifiée avec le Conseil Général de La Mayenne pour la nouvelle voie entre la RD 292 et la RD 3.
Cette nouvelle délibération annule et remplace celle prise le 7 février 2002.

OBJET : SERVICE DES EAUX -ADMISSION EN NON-VALEUR

Les membres du Conseil Municipal,
après avoir délibéré et à l'unanimité,

a/ **admettent** en non-valeur la somme de 46,61 € HT (redevances eau M. Claude GUITTON – 2ème semestre 1997 et 1^{er} semestre 1998).

b/ **refusent** d'admettre en non-valeur la somme de 1.125,58 € HT (redevances eau M. Didier VUILLET 1997-1998-1999-2000-2001)

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS DU COLLEGE DE CARROUGES

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des statuts révisés du SIVOS du COLLEGE adoptés par le Comité Syndical lors de sa séance du 25 mars 2002.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les statuts du SIVOS du COLLEGE tels qu'ils sont rédigés.

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE -RECHARGEMENT DU CR DE LA MAISON NEUVE ET DU ROUILLY

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Retiennent l'entreprise STPO pour les travaux de rechargement des CR de la Maison Neuve et du Rouilly pour un montant TTC de 11.236,42 € TTC.

Autorisent M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

- ACHAT D'UN BROYEUR

Un broyeur neuf sera acheté
Coût : 4.604,60 € TTC chez M. Roland VAUGHAN

- DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF

Un nouveau programme sera ouvert pour le nettoyage du clocher de l'église de Lignièrès.

2313 (135) nettoyage clocher église Lignièrès : + 1.800,00 €
2315 (92) travaux de voirie : - 1.800,00 €

- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

• RESULTAT DES DEVIS POUR LE RECHARGEMENT DU CHEMIN RURAL DE LA MAISON NEUVE ET DE LA VOIE COMMUNALE DU ROUILLY

Estimation DDE : 15.140,78€uros TTC
Offre la moins disante : 11.236,42€uros TTC - l'entreprise STPO est retenue

• DEMANDE DE GOUDRON SUR CHEMIN RURAL AU BOURG D'ORGERES

L'accord de principe du Conseil Municipal a été donné. Ces travaux seront inscrits au programme de voirie 2003 après étude financière et technique.

• AMENAGEMENT DE LA SECURITE ROUTE DE COUPTRAIN

Les travaux sont achevés. Les panneaux seront posés prochainement

• CHAPELLE DE LIGNIERES

La première phase des travaux de restauration des parties hautes de la chapelle est terminée.

• LOGEMENT DE LA POSTE

Les travaux de peintures et de tapisserie sont en cours
M. le Maire est autorisé à signer un bail commercial avec la Poste - loyer annuel de 200 €uros.

• NETTOYAGE DU CLOCHER DE L'EGLISE DE LIGNIERES

Une entreprise a envoyé un devis d'un montant de 1.764,93 €. Une autre entreprise sera consultée début août. L'accord de principe a été donné.

[Handwritten signatures and notes in blue ink at the bottom of the page.]